



ALGERIE TELECOM –SPA-
EPE/SPA au capital social de 115.000.000.00 de DA RC n°02b18083
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Béchar
AVIS DE CONSULTATION
N°02/AT/DOT08/SDFS/DAL/ACHATS/2024

La direction opérationnelle des télécommunications de Béchar lance un avis de consultation pour :

ACQUISITION D'ACCESSOIRES ET ARMEMENTS POUR LES RESEAUX AERIENS ET LES POTEAUX TELEPHONIQUES D'ALGERIE TELECOM

Les Entreprises, répondant aux conditions d'exercice de la profession, intéressées par le présent avis de consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès du service Achats de la DOT Béchar ; Cité Nouveau siège en face Université Tahri Mohammed Béchar, contre le paiement auprès de la banque BNA agence **00 1004 12030000005540** d'un montant de deux mille dinars (**2.000DA**), non remboursable représentant les frais de reprographie.

Le dossier administratif, technique et financière, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges, doivent parvenir sous double pli fermé, cacheté et anonyme le dernier jour du délai de préparation des offres entre 08 :00 et 14 :00 heures. Si cette date coïncide avec un week-end, ou jour férié, le dépôt des offres aura lieu le jour ouvrable suivant, et ce à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM –SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMUNICATIONS DE BECHAR
AVIS DE CONSULTATION
N° 02/AT/DOT08/SDFS/DAL/ACHATS/2024
Acquisition D'ACCESSOIRES ET ARMEMENTS POUR LES RESEAUX AERIENS
ET LES POTEAUX TELEPHONIQUES D'ALGERIE TELECOM.
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les soumissionnaires doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

Le délai de préparation des offres est fixé à (10) jours à compter de la date de parution du présent avis de consultation sur le site web www.safqatic.dz.

L'ouverture des plis aura lieu avec la présence des soumissionnaires le dernier jour à compter de 14H00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de 180 jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Béchar Le :

Le Directeur Opérationnel des télécommunications